

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 30 juin 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORE - Gérard BRAMOULLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI - Eric DIARD.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 021-342/16/BM

■ Attribution d'une subvention à Centrale Marseille pour le projet de plateforme de Caractérisation et d'Essais en Mécanique, Energie et Acoustique - CEMEA - dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 - Approbation d'une convention MET 16/783/BM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le projet CEMEA porté par Centrale Marseille, en partenariat avec AMU et le CNRS, a pour objectif de développer une plateforme de moyens d'essais et de caractérisation en mécanique, énergie et acoustique au sein de la Fédération de Recherche Fabri de Peiresec qui regroupe sur le site de Château-Gombert l'Institut de Recherche sur les Phénomènes Hors Equilibre (IRPHE), l'Institut Universitaires des Systèmes Thermiques Industriels (IUSTI), le Laboratoire de Mécanique et d'Acoustique (LMA) et le Laboratoire de Mécanique Modélisation et Procédés Propres (M2P2) sous les tutelles de Centrale Marseille, d'Aix Marseille Université et du CNRS.

Cette plateforme permettra de renforcer et de développer des grands moyens d'essais d'ores et déjà présents sur le site du Technopôle de Château-Gombert.

La problématique scientifique au cœur du projet est centrée sur la mécanique des fluides, la combustion, l'acoustique et la thermique.

Deux volets constituent le projet et ont pour vocation d'accueillir des équipements d'excellence :

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016

- La création d'une plateforme de caractérisation acoustique avec l'acquisition de moyens uniques offrant la possibilité de réaliser des diagnostics complets dans les domaines du bâtiment, des transports et du risque. Les équipements suivants seront alors installés dans la salle semi-anéchoïque du LMA :
 - Un ensemble de modules sources acoustiques
 - Un maillage de microphones de contrôle pour la synthèse de champ
 - Une antenne plane double couche pour caractériser le rayonnement de champ proche de parois
 - Une antenne hémisphérique motorisée pour en caractériser le champ lointain

- L'acquisition et le développement de moyens expérimentaux avec deux équipements majeurs :
 - Le développement de la soufflerie supersonique pour répondre aux besoins des industriels de l'aérospatial présents sur le territoire tel que l'ONERA, EADS, DASSAULT, CNES...
 - L'acquisition d'une cuve de génie côtier pour contribuer au développement des aménagements portuaires pour la plaisance ou encore le fret par porte-conteneur avec l'acquisition de la cuve, d'un canal à houle, des batteurs segmentés générant des houles mono ou multidirectionnelles

Ces équipements sont accueillis au sein des laboratoires IUSTI, LMA et IRPHE, Centrale Marseille et mis à disposition au sein de la Fédération de Recherche Fabri de Peiresc.

Le projet CEMEA est mené en partenariat avec des structures de recherche et de valorisation telles que le LABEX Mécanique et Complexité, l'Institut Carnot Star et la SATT.

Enfin, il est également soutenu par les pôles de compétitivité Capénergies, Mer Méditerranée, SAFE et par le cluster Bâtiment Durable Méditerranéen.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de nombreux enjeux sociétaux d'actualité. En effet, il offre des retombées scientifiques et une valorisation industrielle dans les domaines du bâtiment et l'habitat durable, de l'énergie, l'environnement et du risque.

CEMEA s'intègre dans le cadre du regroupement géographique des compétences sur le site de Château Gombert. Il contribue ainsi au développement de la visibilité régionale, nationale et internationale du pôle mécanique métropolitain.

Le montant total du projet s'élève à 2 385 000 euros et le plan de financement prévisionnel se présente de la façon suivante

État :	250 000 euros
Région :	500 000 euros
Métropole d'Aix Marseille Provence CT1 :	500 000 euros
CD 13 :	450 000 euros
CNRS :	250 000 euros
AMIDEX :	100 000 euros
ECM :	335 000 euros

Compte-tenu de l'intérêt de ce projet scientifique très structurant pour la filière mécanique, il est proposé l'attribution d'une subvention de 500 000 euros à Centrale Marseille qui porte le projet en partenariat avec le CNRS et l'AMU et l'approbation de la convention y afférente.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille Provence ;
- La lettre de saisine du Président du Conseil de la Métropole ;
- La délibération n° DEV 010-1180/15/CC du 3 juillet 2015 de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole portant approbation de la création et de l'affectation de l'opération « CPER 2015-2020 – Volet Enseignement Supérieur Recherche » ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis rendu par le Conseil de Territoire de Marseille Provence du 24 juin 2016.

Oui le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- L'intérêt du projet de Plateforme de Caractérisation et d'Essais en Mécanique Energie et Acoustique (CEMEA)

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 500 000 euros à Centrale Marseille pour le projet de Plateforme de Caractérisation et d'Essais en Mécanique Energie et Acoustique (CEMEA), dans le cadre du CPER 2015-2020 – Volet Enseignement Supérieur Recherche.

Article 2 :

Est approuvée la convention, ci-annexée relative à l'attribution d'une subvention à Centrale Marseille pour le projet de Plateforme de Caractérisation et d'Essais en Mécanique Energie et Acoustique (CEMEA) dans le cadre du CPER 2015-2020 – Volet Enseignement Supérieur Recherche.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2016 de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence opération n° 2015/00126 – sous-politique B 330 – fonction 67 – chapitre 204 – natures 204 181 et 204 182

L'échéancier des crédits de paiement s'établit comme suit :

2016 : 250 000 euros
2018 : 250 000 euros

**Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016**

Article 4 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention et à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Enseignement Supérieur,
Recherche, Santé

Frédéric COLLART